PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 24/03/2020

# NOUVELLE ORGANISATION DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT PENDANT LE CONFINEMENT LIÉ À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

La crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons et le confinement lié à domicile peuvent malheureusement favoriser une exposition plus importante des personnes aux violences conjugales et intrafamiliales. Aussi, les acteurs terrifortains compétents s'organisent pour maintenir leur accompagnement et soutien, comme suit :

- **CIDFF 90 :** Accès aux droits et accompagnement vers l'emploi des femmes et des familles

Association fermée au public depuis le 16 mars 2020
Information juridique : 06. 02. 04. 33.92 par la juriste
Toutes autres demandes : 03 84 28 00 24
Consultations par mail assurées également : cidf-belfort@orange.fr

- **Solidarité Femmes :** Accueil de jour et lieu d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des femmes, et notamment des victimes de violences conjugales – Centre d'hébergement insertion

Association fermée au public depuis le 17 mars et permanences extérieures annulées.
Accueil de jour assuré par téléphone par un travailleur social les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12 h au : 07.67.22.87.06
Consultations par mail assurées également : solidarite-femmes@wanadoo.fr
CHRS Insertion : ligne téléphonique dédiée pour les résidentes et les différents partenaires.

**Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**
Tél. : 0384571576
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr
Direction du cabinet

1 rue Bartholdi
90020 Belfort CEDEX

- **France Victimes 90** :

Accueil du public fermé.
Juriste disponible au 09 70 19 52 52
Consultations par mail assurées également : contact@aaivi.fr
Consultations psychologiques possibles également par téléphone, si urgence.

- **Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie :**

Écoute des victimes de violences conjugales.
Intervenante sociale disponible au 06.10.30.71.79 et par courriel à celine.degermann@territoiredebelfort.fr

- **Police/Gendarmerie/Justice :**

L'accueil des victimes est toujours possible en brigades de gendarmerie comme au commissariat de police, ainsi que le dépôt de plainte. Un avis Parquet est fait systématiquement. Les juridictions sont fermées mais assurent le traitement des contentieux essentiels et notamment les affaires de violences conjugales (ordonnances de protection, audiences correctionnelles pour les mesures de détention provisoire et de contrôle judiciaire, présentations devant le juge d'instruction et le juge de la liberté et de la détention, permanences du parquet, procédures d'urgence devant le juge civil notamment pour l'éviction du conjoint violent...).

- **SIAO/115 :**

Maintien des demandes d'hébergements et de logements adaptés pendant la période de confinement. Saisine dématérialisée de la commission. Coordinatrice SIAO (Laure Barbier) disponible au 06.16.28.15.03

- **Fondation Armée du Salut** : logement d'urgence et dispositif « auteurs »

Maintien du logement d'urgence dédié aux femmes victimes de violences conjugales.
La victime est orientée sous 24h vers un autre hébergement pour libérer le logement d'urgence.
Le dispositif « auteurs » est maintenu également (pour rappel 3 places en expérimentation).

- **HNFC :**

Maintien habituel de la prise en charge des femmes victimes de violences pendant la période de confinement (accueil et prise en charge aux urgences et service du pôle femme/mère/enfant).
Convention pour le dépôt de plainte des femmes victimes de violences toujours en vigueur.
Service social ouvert.

- **Conseil départemental :**

Ouverture des PAS/ESC Carré Liberté de Belfort et de Delle sans accueil du public.
Les usagers des PAS/ESD fermés peuvent contacter le PAS Carré Liberté / ESD Belfort Ouest par téléphone et le matin uniquement de 09h00 à 12h00 au 03 84 57 38 38.
Maintien de la protection maternelle et infantile, pour les consultations d'enfants et les visite à domicile, entre autres ; le Foyer de l'enfance : présence de 4 professionnels pour un accueil 7/7j et 24/24h de 11 enfants et 2 mères.

- **Centre de prévention et d'éducation familial Simone Veil :**

Fonctionnement réduit mais permanences téléphoniques assurées au 03.84.28.17.12. RDV en urgence assurés pour les IVG et victimes de violences, si besoin.

- **Fonctionnement des outils nationaux**
  - n°3919 joignable de 9 h à 19 h du lundi au samedi
  - Plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles https://arretonslesviolences.gouv.fr/